

## CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

**Quinzième réunion**  
**Genève, 23–24 juin 2004**

*Point 2 de l'ordre du jour provisoire:*

### **Coordination et harmonisation** **(Les “Trois principes”)**

#### **Résumé d'orientation**

Le 25 avril 2004, l'ONUSIDA, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont accueilli ensemble une réunion de haut niveau à laquelle certains donateurs clés ont affirmé à nouveau qu'ils s'engageaient à renforcer les ripostes nationales contre le SIDA organisées par les pays touchés. Ils ont souscrit aux «Trois principes», afin de parvenir à utiliser les ressources de manière efficace et rationnelle, et à assurer une action rapide associée à une gestion axée sur les résultats.

L'accord auquel sont parvenus les partenaires à cette réunion est présenté ci-joint.

Le présent document propose un résumé des actions spécifiques de suivi devant être entreprises par l'ONUSIDA en vue de favoriser l'application de ces principes dans les pays.

#### **Action demandée à l'occasion de cette réunion**

Les membres du Conseil de Coordination du Programme (CCP) sont priés

- i) d'adopter l'accord sur l'Engagement vis-à-vis des principes d'une action concertée contre le SIDA au niveau du pays, sur lequel les donateurs se sont accordés à la réunion du 25 avril 2004 (Washington D.C.), et s'engagent en tant que gouvernements, donateurs et partenaires à faire en sorte que ces principes soient appliqués dans leurs activités ;
- ii) d'approuver que l'ONUSIDA entreprenne une action spécifique en vue d'appliquer dans les faits les «Trois principes » au niveau des pays, notamment en prévoyant des activités durables dans ce domaine dans le Budget-plan de travail intégré du prochain exercice biennal.

## **Contexte**

La manière d'envisager la riposte mondiale à la crise due au SIDA a fortement évolué et l'on admet maintenant qu'il faut agir de toute urgence. Comme le nombre de partenaires augmente, que ce soit pour le financement ou la mise en œuvre des mesures, il devient nécessaire de s'occuper immédiatement du risque de double emploi, de chevauchement et de fragmentation de cette riposte, notamment lorsque les capacités de coordination sont médiocres.

Il incombe avant tout aux gouvernements et autres partenaires extérieurs donateurs de s'assurer que leurs financements et leurs mesures de soutien permettent à la riposte contre le SIDA d'être acceptée et dirigée par les pays concernés. Les «Trois principes» d'une action concertée servent de guide pour renforcer l'efficacité, la rapidité et la pérennité des résultats, compte tenu du soutien actif apporté par les partenaires donateurs.

L'appel lancé pour améliorer la coordination de la riposte au SIDA est tout à fait conforme à la déclaration que les Ministres de la coopération pour le développement et les Responsables des organismes d'aide ont adoptée à la récente réunion des 15 et 16 avril 2004 à Paris du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), lorsqu'ils se sont engagés à faire en sorte que les principes d'harmonisation et d'alignement – convenus au Forum de Haut niveau de Rome en 2003 – deviennent une réalité sur le terrain.

Le 25 avril 2004, l'ONUSIDA, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont accueilli ensemble une réunion de haut niveau au cours de laquelle certains donateurs essentiels ont affirmé à nouveau qu'ils s'engageaient à renforcer les ripostes nationales contre le SIDA dirigées par les pays eux-mêmes. Ils ont souscrit à ces «Trois principes», afin de parvenir à utiliser afin de parvenir à utiliser les ressources de manière efficace et rationnelle, et à assurer une action rapide associée à une gestion axée sur les résultats.

L'accord qui s'est dégagé de cette réunion organisée conjointement par l'ONUSIDA, le Royaume-Uni et les Etats-Unis le 25 avril 2004, figure ci-après. Les membres du Conseil de Coordination du Programme sont priés de prendre note de ce document d'engagement et de l'approuver, et d'entreprendre en tant que gouvernements, donateurs et partenaires les actions requises pour la mise en œuvre de ces principes.

## **Rôle de l'ONUSIDA dans la mise en œuvre des «Trois principes»**

Grâce à l'impulsion donnée pour l'application dans les faits des «Trois principes» établis à la réunion d'avril, l'ONUSIDA oriente maintenant les activités concernant cette initiative vers le niveau pays. L'ONUSIDA se devra de :

- Recruter des partenaires – notamment des donateurs de premier plan – pour recommander à titre d'exemple les efforts accomplis dans certains pays particulièrement exemplaires ;
- Plaider en faveur de l'adhésion nationale pleine et entière aux «Trois principes» dans tous les pays et avec tous les partenaires – ministères, parlementaires et responsables politiques des régions et des municipalités, société civile, y compris prestataires de services, secteur privé, communautés associatives et groupes vulnérables;

- Eriger un consensus sur les méthodes d'application, notamment avec les partenaires multilatéraux tels que le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, la Banque mondiale et d'autres organismes coparrainants ;
- Etablir des liens entre les activités inspirées des «Trois principes» et les instruments internationaux, tels que les Objectifs du millénaire pour le développement et les processus lancés par l'OCDE ;
- Mettre au point des instruments, notamment pour communiquer l'information, les meilleures pratiques et les éléments devant servir de modèles, et fournir une assistance technique pour aider les pays à appliquer les «Trois principes» ;
- Faciliter et suivre l'évolution de la situation au niveau des pays, ainsi que rédiger un rapport de situation annuel.

Les membres du Conseil de Coordination du Programme sont invités à approuver que l'ONUSIDA entreprenne les actions ci-dessus, notamment l'intégration de ces actions durables dans le budget-plan intégré du prochain exercice biennal.

## Engagement vis-à-vis des principes d'une action concertée contre le **SIDA** au niveau des pays

L'épidémie du SIDA constitue une crise planétaire complexe, qui continue d'empirer. Mais en même temps, le monde réagit de manière plus efficace que jamais auparavant. Les ripostes nationales sont plus amples et plus fortes, et ont amélioré l'accès aux ressources financières et aux produits.

Nous, organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux, réunis avec des responsables nationaux qui luttent contre la propagation du SIDA, réaffirmons que nous nous engageons fermement et de manière durable à soutenir les ripostes nationales au SIDA. Nous souscrivons aux « Trois principes », principes directeurs d'une action concertée contre le SIDA au niveau des pays, dans le but d'utiliser les ressources disponibles de la manière la plus efficace et la plus judicieuse, et de veiller à une action rapide et à une gestion axée sur les résultats. Ces principes, décrits en détail dans les documents de séance<sup>1</sup> – sont les suivants :

- *Un cadre d'action contre le VIH/SIDA dans lequel intégrer la coordination des activités de tous les partenaires.*
- *Un organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA à représentation large et multisectorielle.*
- *Un système de suivi et d'évaluation à l'échelon pays.*

Ces « Trois principes » ne sont pas des modèles de normes applicables à l'échelon mondial. Nous reconnaissons que leur application nécessitera des ajustements compte tenu des situations et des institutions particulières à chaque pays, et nous nous engageons à augmenter au maximum leur mise en œuvre au moyen d'un processus qui rassemble toutes les parties prenantes.

En qualité de donateurs, nous disposons d'une variété de points forts respectifs qui nous permettent d'intervenir à divers niveaux pour soutenir efficacement l'action contre le SIDA, tels que concentrer nos efforts sur le caractère d'urgence de la crise déclenchée par le SIDA, ou intégrer pleinement le SIDA au sein d'une plus large conception du développement. Ces « Trois principes » impliquent une reconnaissance mutuelle de ces différentes méthodes et tentent de les rendre complémentaires dans le cadre d'une riposte au SIDA lancée par les pays et capable d'obtenir des résultats et de les faire durer dans le temps. Ces principes sont tout à fait compatibles avec la Déclaration de Rome du 25 février 2003 sur l'harmonisation et les travaux du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Document de séance 1: « Les Trois principes » directeurs

<sup>2</sup> Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD : harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité

Par ces principes, nous reconnaissons tous l'urgente nécessité de lutter contre le SIDA par une action exceptionnelle reposant sur l'adhésion de toutes les parties prenantes de la nation et sur une définition précise des responsabilités<sup>3</sup>.

Sur la base de ces «Trois principes », les organismes bilatéraux et multilatéraux réunis avec des responsables nationaux à Washington en avril 2004, conviennent de prendre les mesures suivantes pour mettre en œuvre ces principes préconisant une action concertée contre le SIDA à l'échelon du pays :

***I - Un cadre d'action contre le VIH/SIDA dans lequel intégrer la coordination des activités de tous les partenaires.***

1. En coordination avec les autorités nationales, entreprendre avec d'autres parties prenantes l'examen et le renforcement des plans d'action nationaux contre le SIDA, en procédant à leur mise à jour lorsque c'est nécessaire et à l'ajustement des programmes et des projets.
2. Concevoir des évaluations et organiser des visites de programmation de manière à soutenir les plans d'actions nationaux contre le SIDA, les effectuer en collaboration avec les partenaires si possible, veiller à inclure toutes les parties prenantes au niveau national et utiliser au maximum les aptitudes et compétences nationales.
3. Engager avec les parties prenantes de la nation un dialogue de politique générale pragmatique afin d'analyser et de surmonter les obstacles à une riposte efficace au SIDA, de manière à instaurer un environnement politique favorable dans des domaines comme la politique macroéconomique et les mesures relatives aux ressources humaines.
4. Prendre part avec d'autres parties prenantes à la coordination de stratégies complémentaires entre une action élargie contre le SIDA et le soutien du secteur de la santé, tout en développant au maximum les synergies, en élargissant les possibilités d'accès aux services et de prestations, et en coordonnant l'assistance technique dans toute la mesure du possible.

***II - Un organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA à représentation large et multisectorielle.***

5. Encourager à l'échelon des pays l'examen exhaustif des organismes de coordination existants s'agissant du SIDA, afin de parvenir à un consensus sur un organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA bénéficiant d'un large soutien et comportant des caractéristiques et des fonctions compatibles avec les principes directeurs énoncés dans les « Trois principes », notamment ses liens avec les autres partenariats, les accords de financement et les institutions.

---

<sup>3</sup> Document de séance 2 : Rapport sur le processus de consultation : préciser le domaine commun des « Trois principes »

6. Apporter une contribution aux travaux de l'organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA afin de fixer les priorités et d'en suivre l'accomplissement de manière complète, exhaustive et transparente.
7. Favoriser la mise en place de lieux de dialogue de portée générale pour les partenaires au cours desquels toutes les parties prenantes, notamment les ONG et les personnes vivant avec le SIDA, peuvent faire parvenir des recommandations de politique générale et sur les programmes à l'organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA

### ***III - Un système de suivi et d'évaluation à l'échelon du pays.***

8. Soutenir les efforts engagés par les pays pour établir un système unique et fonctionnel de suivi et d'évaluation au niveau national, qui relie diverses séries de données et les efforts d'analyse dans le but de répondre aux besoins des donateurs ainsi que des responsables de la mise en œuvre des programmes.
9. Aider les institutions nationales à suivre, contrôler et évaluer les résultats des programmes, et apporter une contribution au dialogue concernant la politique à mener en matière de SIDA.
10. Examiner les programmes de certains organismes particuliers afin d'harmoniser les indicateurs de suivi et d'évaluation avec les indicateurs universellement admis s'agissant du VIH et adaptés par le système national de manière à réduire au minimum la charge supplémentaire de gestion et de rédaction de rapports pesant sur des moyens nationaux déjà fortement sollicités.

### ***Action complémentaire***

La nature dynamique et exceptionnelle de la crise due au VIH/SIDA exige une riposte impliquant une adaptation et une application des trois principes directeurs spécifiques à chaque pays, une procédure de suivi et des mesures de soutien, la solution des problèmes et l'assimilation des connaissances.

Nous, organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux réunis avec des responsables nationaux, avons pris l'engagement de répondre ensemble aux divers besoins et d'assumer divers rôles afin de soutenir le programme des trois principes au niveau des pays, selon ce que demandera l'organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA, et sur la base de nos points forts respectifs.

En outre, nous affirmons et soutenons le rôle de l'ONUSIDA au niveau des pays en tant que modérateur et médiateur entre les parties prenantes dans le cadre des processus dirigés par les pays pour assurer le suivi de ces engagements, notamment suivre les progrès réalisés à l'échelon national dans la mise en œuvre des «Trois principes», et contribuer à l'intégration de l'évaluation de l'efficacité des dispositions de coordination et l'application des «Trois principes» dans les rapports nationaux existants.

Nous recommandons également que l'ONUSIDA établisse un rapport annuel et facilite un dialogue de politique pragmatique au sujet des progrès accomplis en direction des «Trois principes» visant une action concertée contre le SIDA au niveau des pays, et des questions

découlant de la mise en œuvre et de la coordination des programmes relatifs aux pays ;

A l'échelon international, nous, organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux réunis avec des responsables nationaux, prenons note de la nécessité d'approfondir le dialogue avec les organisations internationales et les institutions financières, comme le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, pour ce qui concerne les moyens qui permettraient de relier efficacement une riposte durable au SIDA aux grands axes de la politique de réduction de la pauvreté et aux procédures d'harmonisation générale de l'aide.